



VILLE DE SION

MISE AU CONCOURS

La Ville de Sion met au concours des postes d'

agents ou sous-officiers de police

2 postes à 100% et 1 poste à 50%

incorporés à sa police municipale – section police-secours

Missions principales

La police municipale de Sion assure la sécurité et veille au maintien de l'ordre et de la tranquillité publics sur le territoire de la commune.

Avantages de la fonction

- des activités variées: police secours, circulation, contrôles techniques, lutte contre la délinquance et les incivilités, établissements publics, etc.;
- des possibilités intéressantes de formation et d'avancement;
- des conditions et des prestations sociales attractives.

Conditions d'engagement

- être au bénéfice d'une formation de base complète (CFC ou formation jugée équivalente);
- avoir suivi une école de police et/ou avoir obtenu le brevet fédéral de policier;
- avoir les aptitudes et dispositions suivantes: esprit de décision, assurance, calme, discrétion, discipline, collégialité, résistance au stress, capacité à assumer des horaires irréguliers (nuits et week-ends), compétences relationnelles et sens du service public;
- être de langue maternelle française;
- jouir d'une bonne condition physique et d'une bonne réputation.

Ce poste est accessible aux hommes ou aux femmes.

Entrée en fonctions : à convenir.

Traitement

Les renseignements relatifs au descriptif de fonction et au traitement peuvent être obtenus auprès de M. Bernard Sermier, commissaire de la police municipale, au 027 324 15 11.

Les offres avec curriculum vitæ, photo, références et certificats doivent être adressées avec la mention sur l'enveloppe « agent de police » à: Ville de Sion, secrétariat municipal, Hôtel de Ville, rue du Grand-Pont 12, CP 2272, 1950 Sion 2, **jusqu'au 6 novembre 2015.**

Toute offre remise hors délai sera écartée, la date du timbre postal faisant foi.

Sion, le 20 octobre 2015

L'ADMINISTRATION COMMUNALE